



Mairie de St-Julien en Beauchêne

## Compte-rendu du Conseil municipal

du 29 avril 2025

**Présents :** Sylvain BAUCHAU, Benoît CHARLEAU, Hélène SALETTI, Baptiste VIALET, Jean Pierre GAUTHIER, Cécile STEFANI, Franck RUEL, Jean SERRI ;

**Absents représentés :** Michel BOURGAT ( pouvoir donné à Jean-Pierre GAUTHIER ),  
Alice FERMENT (pouvoir donné à Hélène SALETTI),  
Alain PASCAL (pouvoir donné à Jean SERRI)

**Secrétaire de séance nommé :** Benoît CHARLEAU

**Le conseil débute à 19h00**

**Approbation du C.R. du CM du 1er avril 2025**  
**Approuvé à l'unanimité des présents et représentés**

### **Convention à renouveler avec la Poste pour APC,**

La convention de l'Agence Postale Communale arrive à échéance le 11 juillet 2025. La poste nous propose un nouveau modèle de convention dont le fonctionnement restera identique ainsi que le montant de la rémunération garantie. Si la commune le souhaite, il nous faudra signer cette nouvelle convention (en sachant que la poste nous impose que l'amplitude horaire minimum d'ouverture soit de 12h/semaine (au lieu de 9h actuellement)).

Nous avons interrogé notre agent en charge de l'APC qui a manifesté son accord si le conseil municipal décide du renouvellement de la convention.

En prévision, nous avons effectué une demande de saisine auprès du Centre de Gestion pour cette augmentation horaire .

L'avis du comité exprimé est favorable en date du 24 avril

Il est demandé au conseil de donner son accord pour délibérer, en vue de ce renouvellement de convention, pour l'accroissement des heures travaillées de l'agent administratif en charge de l'APC (12h), et autoriser Mme le Maire à signer tout document inhérent à ce renouvellement de la convention postale d'une durée maximale de 9 années, à compter du 15 juillet 2025.

**Approuvé à l'unanimité des présents et représentés**

### **Suppression de poste de catégorie C – Saisine CDG - Poste APC,**

Nous avons demandé auprès du Centre de de Gestion une saisine du Comité Social Territorial pour supprimer le poste de catégorie C à hauteur de 9h/ semaine et pour la création de ce même poste à hauteur de 12h / semaine. Le CDG nous a donné un avis favorable à notre demande . Nous devons aujourd'hui délibérer dans ce sens.

**Approuvé à l'unanimité des présents et représentés**

### **CD 05 – Commune – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux Pont SNCF,**

Le département des Hautes-Alpes veut effectuer des travaux sur la RD 1075 pour augmenter le gabarit sous ouvrage de la SNCF. La hauteur visée est de 4,5 m (conformément à l'accord européen sur sur les grands routes de trafic national).

Il nous propose une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour procéder au dévoiement de notre réseau d'adduction d'eau potable.

LE coût prévisionnel des travaux est de 10 000 € HT. Ce montant est pris en charge par le Département.

Le Calendrier prévisionnel des travaux étant :

Été 2025 : Préparation (étude, débroussaillage,...etc)

Travaux Septembre -Octobre 2025 : durée 8 – 10 semaines.

Madame le Maire présente le résultat des discussions avec les services du Département :

Des aménagements de la RD1075 pour la sécurité des habitants sont prévus : signalétique par panneaux de limitation de

vitesse, signalement lumineux du passage piéton, rétrécissement visuel de la chaussée à l'entrée du village et marquage passage piétonnier entre les deux entrées du village, aménagement de l'aire du Beauchêne (toilettes sèches, marquage parkings, containers déchets, cheminement entre les établissements commerciaux...), aménagement (soumis à acquisition de la parcelle destinée à la STEP) d'un passage piétonnier sécurisé entre le délaissé au nord du passage à niveau et la rue Pierre Lombard à La Rochette, pour la mise en sécurité des piétons résidant au hameau. Le conseil est invité à délibérer sur l'accord à donner à cette convention et autoriser Mme le Maire à signer cette convention.

### **Approuvé à l'unanimité des présents et représentés**

#### **Autoconsommation Collective,**

Les 8 communes du Haut- Buëch, leur Syndicat TE 05 et la SEM HAE **veulent vérifier les conditions de faisabilité technique, environnementale et économique afin de créer une société de projet type SAS pour porter cette démarche.** Les documents relatifs à cette démarche, ont été communiqué aux élus après chaque réunion et COPIL.

Cette délibération a pour objet d'autoriser le partenariat ainsi reconfiguré à mettre en œuvre les actions nécessaires à l'élaboration des statuts, du pacte d'actionnaire et du règlement intérieur de fonctionnement du groupement des 8 communes, ainsi **qu'à engager les études techniques, environnementales et économiques nécessaires à la garantie de bonne fin d'un tel projet**

*La délibération à prendre autoriserait la poursuite du développement de l'opération d'ACC par des études dont les conclusions seront présentées au conseil municipal qui décidera de s'engager dans la future SAS ou pas aux conditions ainsi déterminées.*

### **Approuvé à l'unanimité des présents et représentés**

#### **Demandes de Subventions, et décisions d'adhésions aux divers organismes auxquels nous cotiserons en 2025**

**Il a été inscrit au budget 2025 la somme de 4 000€ pour les subventions** (en 2024 ,5600€ ont été consacrés au dotations de subventions)

Il est proposé par Madame le Maire d'attribuer suite aux demandes reçues, des subventions à /

Amicale des Pompiers Haut Buëch, (en 2024 : 300 €)

Solidarité Paysans Provence, (en 2024 : 450 €)

Ass. La Truite du Buëch, (en 2024 : 100 €)

Ass. Défi Rock and Road, (en 2024 : 1000 €)

Croix Rouge Française, (en 2024 : 300 €)

Les organismes suivants ne nous ont pas sollicité cette année : Les restos cœur, l'association partenaire Saint Julien d'ici et d'ailleurs, SOS chats)

Le conseil propose d'attribuer une somme de 500 € à : Amicale des Pompiers du Haut Buëch, Solidarité Paysans Provence, Ass. SEBIO (Défi Rock and Road), Croix Rouge Française.

Le conseil propose d'attribuer la somme de 100 € à Ass La Truite du Buëch

Pour les cotisations il est proposé de continuer le FSL, ITO5, AMRF- AMR05(site internet), AMF05, PEFC PACA + si proposition Fondation du Patrimoine. Cette année 2025 nous suspendrons nos cotisations à l'ANEM et à l'ADIL.

### **Approuvé à l'unanimité des présents et représentés**

#### **Vente concession cimetière – (anciennement Famille PAUCHON)**

La famille DESTREMONT renouvelle sa demande rejetée en 2023 (délib 12/10/2023 : n°2023-59) pour acquérir la concession reprise par la commune en 2018 (delib du 14/09/2018).

L'avis du conseil est sollicité.

Il paraît opportun de maintenir la position du conseil émise en 2023 et délibérée le 12/10/2023. La rareté des concessions cessibles fait que lorsque une est devenue disponible, elle est destinée à une personne résidente dans la commune.

La demande de la famille DESTREMONT est donc rejetée

### **Approuvé à l'unanimité des présents et représentés**

#### **La Rochette Parcelle ZO 35**

Mmes PALPANT, propriétaires ont mis en vente leurs biens à La Rochette : Maison sise 4 rue Pierre Lombard et terrain sis en ZO 35. Cette parcelle sera empruntée par la conduite d'assainissement lors de la construction de la StEn. Cela ne nuit

être évité. Madame le Maire pour faire à terme aboutir le projet d'assainissement collectif rendu obligatoire par le schéma directeur d'assainissement de la commune en 2013, vous demande de l'autoriser à préempter ladite parcelle ZO 35 et de prendre les mesures nécessaires lors de la demande par le notaire pour valider la vente du bien, de répondre par l'affirmative à la DIA, sur la parcelle ZO 35 uniquement (préemption partielle).  
Pour l'instant nous n'avons pas été avisés officiellement de la vente.

**Approuvé à l'unanimité des présents et représentés**

**L'ordre du jour a été déroulé dans son intégralité, et quelques informations diverses sont communiquées**

**\*Bilan « Nettoyons le Sud » opération initiée par la Région Sud PACA**

Merci aux 17 volontaires qui ont participé (plus nombreux nous aurions pu faire plus...)

Le matériel a été fourni par la Région qui nous avait envoyé une référente nommée Emilie, qui nous a guidé dans le mode de collecte.

1 heure de ramassage sur 3 sites : Aire du Beauchêne, Parking des Alpains+ les chemins du facteur du Poët du Moulin, Village : du four à Bouriane et retour par rue de Provence.

Résultat : 22 kilos de déchets triés ont été collectés auxquels il faut ajouter des bâches, un fond de voiture, jantes, un étai... et des bouteilles d'urine !!!

Cela a été un moment stupéfiant pour beaucoup et convivial avec accueil café-gâteaux pour finir par apéro sous le préau de la Mairie.

Les déchets collectés et triés ont été acheminés à la déchèterie dès l'après-midi. Seuls les mégots ramassés faisaient l'objet d'une collecte spécifique que notre référente Emilie a pris en charge.

Suggestion faite par l'ensemble des volontaires : réitérer cette action de nous-mêmes en septembre après l'afflux des touristes. Toutes et tous se sont déclarés « partants » !

**\*l'OLD (Obligation Légale de Débroussaillage) derrière le bâtiment mairie a été effectuée les 22 et 23 avril par MISSERIAN BOIS** moins cher que les Environneurs. Celle-ci sera demandée à l'automne à tous les propriétaires concernés. Notre commune devrait être reclassée en niveau 3 risque incendie.

**\*Parcelle ZO41 et cheminement piéton RD1075 pour mise en sécurité des habitants de La Rochette par le Département** : l'ébauche d'un projet a été communiquée par les services techniques du Département, suite à la demande municipale de mise en sécurité des habitants du hameau( le délaissé est utilisé pour le dépôt des ordures ménagères et comme parking)

**\*Voirie : des devis sont en cours pour demande de subvention pour la route de Vaunières, le pont des Oches, où les voiries sont vraiment délabrées.**

**Dans le cadre du projet de coupes forestières des Pierrards, un devis estimatif de remise en état a été demandé. Les entreprises interrogées sont La Routière et Eiffage.**

Cette entreprise viendra prochainement enlever les graviers laissés lors des travaux de 2024.

**\*La grande Evasion/ 28 JUILLET.** Matin rando découverte ONF Natura 2000 15 personnes+ Visite commentée village, église et écomusée. 2 spectacles : 18h contes et 21h Spectacle Giono. 19H30 repas. Salle polyvalente

**\*L'ascenseur** de l'Ecomusée sera réparé le 14 mai.

**\*Le véhicule ventouse (stationnement abusif de plus de 7 jours) stationné à côté du monument aux morts a été enlevé cette semaine par la Gendarmerie et mis en fourrière aux frais du propriétaire défaillant**

**\*Le mur de la Mairie est en cours de consolidation** ; la durée des travaux est assujettie à la météo

**\*Les Environneurs ont été sollicités pour une tonte globale et nettoyage des herbes folles** du village (normalement cette action le long des propriétés est à la charge des propriétaires riverains ainsi que le nettoyage des caniveaux les longeant)

**\*Le marché « nocturne » du mardi** (juillet et août, tous les mardis de 18h à 22h Place de la Mairie) est quasiment finalisé : 10 à 11 stands proposeront leurs productions ; (pain et oeufs, agneau, biscuits, fromages chèvre, fromages vache, légumes, tourtons, crêpes salades et buvette, tous les mardis ; tous les 15 jours laine, et fruits sirops ; un stand de pâtisserie pourrait se rajouter) tous les produits sont locaux. Une petite restauration sera proposée par quelques stands et la Mairie installera à cet effet tables et bancs autour de la fontaine de la Place de la Mairie.

**\*Célébration 8 Mai** : Rendez-vous à 11h le jeudi 8 mai devant le Monument aux Morts.

**Fin conseil à 20h19**

Ce procès-verbal a été validé par le Conseil Municipal réuni le

*mardi. 2 juillet 2025*

La Maire : Hélène SALETTI



Le secrétaire de séance : Benoit CHARLEAU



